Case
FRC
2-728

DE LA LIBERTÉ,

OU

QUELQUES REFLEXIONS

Pour les Repréſentans de la Nation.

M & W 5012

THE NEWBERRY LIBRARY
CHICAGO

DE LA LIBERTÉ,

OU

QUELQUES REFLEXIONS

Pour les Repréſentans de la Nation.

D'UN bout du Royaume à l'autre le cri de la liberté s'eſt fait entendre; tous les cœurs ſe ſont tournés vers l'aſtre bienfaiſant qui la tire de l'obſcurité, pour la mettre à ſon vrai jour. Ainſi, après les froids & les brouillards, le ſoleil ſe montre ſur l'horiſon, ouvrant les barrieres du printemps : la nature ſe réjouit à ſcn brillant aſpect; la terre devient bientôt parée de fleurs & de ver-

dure. Les fruits ne tarderont pas à naître; l'Agriculteur ſera ſatisfait, s'il a été vigilant. O toi! qui nous ſoutiens, ne nous abandonne pas; nous avons beſoin de ton ſecours. Sans toi l'homme laborieux ſeroit écraſé; tu le releveras, & il te benira. Des fleurs, des feſtons, tout ce que la pompe du ſiecle pourra inventer, ſera jetté à tes pieds, comme dans les anciens triomphes. Tu dédaignes cette vaine gloire; des pleurs de reconnoiſſance & d'attendriſſement, des bénédictions, des cœurs épanouis & ſatisfaits, voilà la tienne. Tes peuples ſeront libres; tu domineras parfaitement dans toute la force & tous les dégrés poſſibles : la vérité, la juſtice, le bien parfait, ne conſtituent-ils pas l'exiſtence d'une choſe, d'une maniere active.

Comme la Divinité qui règne ſur la nature par la bienfaiſance & la juſtice, par cet ordre, cette loi égale à tous les

hommes ; ſa puiſſance eſt parfaite en tout ; éloignée de l'arbitraire par cette même perfection, la liberté eſt ſa vraie puiſſance ou ſon plus ferme appui ; c'eſt le ſoutien du trône & ce qui le rend inébranlable. Bien céleſte ! comment te connoître parfaitement ? le voile qui te cache eſt entr'ouvert ; levé entierement, ton image divine éclairera tout l'univers.

Que de mortels, qui croient la reconnoître, & n'en voient qu'une fauſſe image ! qui en dévoilera tous les myſteres ? l'homme ſavant, le philoſophe profond, l'orateur éloquent, non, l'homme ſimple & vertueux. Si c'étoit la ſcience ſeule qui l'apprit, il faudroit être ſavant pour la connoître. Ses lois ſacrées, myſtérieuſes, ſe dévoilent par la vertu, qui ſeule la montre ſous des traits frappants. La ſeule volonté ſuffit pour la connoître & l'aimer. C'eſt cette même volonté qui me ſoutient & m'en-

courage à en montrer quelques traits. Vous m'aiderez, vous qui me liſez par cette ſagacité qui fait découvrir la vérité preſſentie, mais mal démontrée, apperçue, mais mal définie.

Nous nous aiderons tous! & peut-être nous réuſſirons. De tant de coups frappés, quelques-uns peuvent rencontrer le vif & en faire jaillir la lumiere. Pour la trouver, il faut remonter au principe des choſes.

Dans le pur état de nature, tous les individus ſont égaux; les facultés du phyſique & du moral étant différentes, le mérite ſeul diſtingue.

Dans la ſociété, ils ſont encore égaux par cette premiere loi tacite, quoique inaltérable, de ſe rendre tous heureux; & par le pacte ſocial lui-même, que toutes les parties doivent contracter, pour qu'il ne leur ſoit étranger, & pour que ſes lois ſacrées ſoient obligatoires.

L'inégalité exiſtant dans l'état de nature, la ſociété en action va la porter à une diſtance prodigieuſe. A un degré modéré, ce ſeroit juſte & néceſſaire ; les propriétés qu'on a acquiſes par ſon travail & ſon mérite, diſtinguent les différens Membres qui la compoſent ; il eſt inutile de prouver cette vérité inconteſtable, que les propriétés ſont ſacrées.

Dans la ſociété il exiſte deux actions ; l'une qui regarde l'individu, l'autre le général : c'eſt de celle-ci dont nous devons parler. La préciſion de la vérité ſeule peut me ſuffire, au défaut de l'éloquence. La ſociété exige des lois ; il eſt inutile de dire ici que les lois divines & naturelles avoient ſuffi dans l'état primitif de l'homme, qu'elles exiſtent même encore dans ſon cœur : ſans elles, l'ordre ſe ſoutiendroit-il au milieu de tant de dépravation, de cette avidité, de cet intérêt perſonnel qui engloutiroit tout ?

Les lois exigent un gouvernement pour les mettre en exécution, & pour rendre à chacun ce qui lui eſt dû : baſe du contrat ſocial, conſiſtant à ſe défendre mutuellement & à ſe garantir tous les biens acquis.

Quel eſt l'homme qui voudroit plus qu'il ne lui appartient ? riches, privilégiés, ſe trouveroit-il en vous ? pourroit-on le croire ? n'êtes-vous pas aſſez favoriſés ? Apprenez que le mal général détruit celui même qu'il favoriſe. Périſſe celui qui arrête le bien général ! il en eſt reſponſable devant Dieu & devant les hommes ; & bientôt il en porte la punition par lui, par ſes enfans, par ſes amis, par ſes proches, pour le préſent & pour l'avenir, dans ce monde & dans l'autre. Quel eſt ce bien général, ce bien qui appartient à chaque individu ? La liberté, dans la perſonne, dans la volonté des opinions, dans la capacité d'obtenir les propriétés comme les au-

tres. Développons le plus clairement, le plus en abrégé possible, cette vérité politique, simple, quoique enveloppée par nos préjugés, obscurcie par le faste, le luxe, l'orgueil, cet intérêt personnel insatiable, par l'éloignement de la vertu.

La liberté personnelle est d'avoir droit chacun à la loi; la liberté dans les opinions est le libre arbitre de décider ce qui lui convient, comme individu particulier, tout autant que ce n'est pas contre la loi; comme individu général, de donner sa voix à cette même loi: la liberté d'obtenir les propriétés, demande une explication plus longue; ce n'est cependant que cette liberté de pouvoir acquérir des biens, & que les privilégiés n'y mettent pas obstacle directement ou indirectement.

D'où provient cette grande différence dans les fortunes? Pour un qui regorge de biens, cent manquent de tout; pour

un qui vit dans le luxe, cent dans la misere ; pour un qui fait périr ou arrête tant de productions de la nature, cent meurent de faim ; pour un qui croit jouir de la gloire & des honneurs, cent sont avilis par la bassesse, la servitude & le vice. Nature bienfaisante, est-ce ainsi que tu as créé l'homme ? est-ce là cet ouvrage sacré ? Gardons-nous de le croire ; l'œuvre de la nature est excellente ; les hommes la defigurent. Cherchons la racine de tant de maux, pour en arrêter les progrès. Il en est d'inévitables, je le sais ; il en est que nous avons évités ; beaucoup auxquels nous avons rémédiés ; & jugeant sans partialité, nous trouverons plus de bien que de mal. Gloire aux propagateurs de tant de bienfaits ! que ne puis-je les nommer, les louer comme ils le méritent ! Vous qui faites le bien, qui l'avez fait, qui voulez le faire, vous en serez récompensés ; vous l'êtes par la vertu elle-même ; vous

le ſerez par l'eſtime des hommes. La raiſon a fait tant de progrès, que nous pouvons eſpérer le plus grand bien. J'oſerai le dire avec confiance : plus le gouvernement eſt éclairé, plus le peuple eſt heureux. La lumiere ſe répand d'âge en âge, d'un pôle à l'autre; parfaite, elle doit procurer le bonheur. Ne nous flattons jamais de l'obtenir entiérement; de biens, de maux, cette vie ſera toujours ſémée. C'eſt un mouvement perpétuel, peut-être néceſſaire. Le plaiſir ſeul ne convient pas à l'homme. Le bien ſans mélange eſt trop beau pour lui. Ce ſont pluſieurs couleurs qui ſe coupent & en produiſent une plus belle. Le mal de même en empirant, va à ſa fin, par ſon propre excès. La raiſon éclaire l'homme & bientôt le rend juſte. La vérité ne tarde pas à ſe découvrir. Quelle eſt donc cette vérité tant recherchée qui doit rendre les hommes moins malheureux? les ſoulager dans cette longue carriere

hériſſée d'épines & de douleurs ? ne ſeroit-ce pas celle qui montreroit le moyen de parvénir aux propriétés également, & par là, un peu mieux partagées. Les propriétés s'acquierent par les divers emplois qu'on a dans la ſociété, & par ceux que nos peres y ont eues.

Eſt-ce là la ſeule cauſe de cette grande diſproportion dans les fortunes ? combien d'autres moyens n'exiſte-t-il pas ? Le mécaniſme en eſt multiplié, & difficilement parviendra-t-on à en connoître les reſſorts. Découvrons le tableau pour en avoir une idée : qui voit-on d'opulent, de riche ? qui jouit en abondance de tous les biens ? Quel faſte ! quelle grandeur ! un luxe qui a une extenſion indéfinie ! Quel eſt celui qui tient grande maiſon, grande table, & qui a des équipages magnifiques, un domeſtique innombrable ? Rapprochons le tableau : quel eſt celui qui eſt nourri, vêtu, bien au délà du ſuperflu ? eſt-ce l'homme utile, l'agriculteur paiſible,

le fabriquant laborieux, le négociant honnête? Non; c'eſt l'eſclave qui porte des chaînes dorées, qui a ſous lui cent autres eſclaves, qui à leur tour en ont un grand nombre. C'eſt le goût, la dépravation du ſiecle, la ſimplicité rejettée, l'amour du travail dédaigné, la modeſtie mépriſée, l'être utile délaiſſé: vraiment il ſe paſſe de ſecours, mais l'eſclave inutile le lui enleve ou en arrête le cours. Le coloſſe du luxe va bientôt couvrir la terre de ſon ombre immenſe, & empêcher les rayons du ſoleil d'en développer les fruits. Mine vaſte & profonde, qui ſe découvrira par ſon exploſion. Le luxe eſt utile dans une grande Monarchie, nous dira-t-on; ſans lui, que deviendroient les grandes villes, les pauvres, l'artiſan? N'eſt-ce pas le riche qui, par ſes beſoins infinis, les ſoutient? ſans lui ils périroient. Plus il y a de luxe, plus il exiſte de circulation. N'eſt-ce pas lui qui porte les hommes à un travail continuel, qui ſeul fait tant entre-

prendre. Rien ne leur coûte, ni peines, ni soins; ils exposent leur vie, leur santé. Il donne la commotion à tout. Lui seul produit les arts; il embellit les villes & les peuples; il soutient le commerce il en est l'aliment. Lui seul fait fleurir un Etat: le pauvre, le riche s'en trouvent bien; c'est le bonheur des hommes; sans lui ils seroient trop tranquilles, trop paresseux. Dois-je répondre à tant de bonnes raisons qu'on multiplie encore? Contentons-nous de dire que le luxe augmente les besoins & le travail, le faste & les fainéans, l'orgueil & la bassesse, les révolutions & les malheurs, la disproportion dans les fortunes, les riches & les pauvres; alimente les arts vains; diminue les arts utiles; inspire les passions effrénées; détruit la vertu; donne les soucis, les peines; ôte la tranquillité, l'aisance; procure l'indifférence; rompt les doux liens de l'amitié; rend gênés, vains, dissimulés, orgueilleux; étouffe

la franchiſe, l'égalité, la ſimplicité ; propage la méchanceté ; détourne de la bonté, de la candeur, de l'humanité, briſe les liens les plus ſacrés ; unit les uſuriers, les gens d'affaires, les ..... C'eſt lui qui met dans les familles le déſeſpoir, la déſolation, & en ôte la paix & le bonheur. C'eſt lui qui, de cette jeune fille modeſte & ſage, l'a rendue ſans retenue. Efféminés jeunes gens, petites maîtreſſes, montrez-vous ſur la ſcene ! Quelle tête bien peignée ! mais encore pas bien organiſée. Imprudent inſtituteur ! tu oſes parer ton éleve des graces de la toilette : conſacrées à la beauté de Mélinde, tu pares le corps par de vains dehors, & tu rétrécis l'ame : tu montres le léger, le frivole des beaux arts ; tu oublies d'apprendre les beaux arts, les ſciences, de former le caractere, d'aſſurer les bonnes mœurs. Le petit monſieur eſt galant, gentil ; toutes les femmes en raffoloient ; mais ſait-il qu'il

faut braver les malheurs, dédaigner le repos lâche, l'inutilité, l'insuffisance, l'orgueil méprisant, cet amour pour le plaisir ou pour soi-même ? Sait-il qu'il faut être brave dans le danger, humain parmi les hommes, modeste, généreux, fier par la vertu qu'on veut mépriser, simple, honnête pour les prétentions des autres ? Sait-il qu'il faut aimer sa patrie, se sacrifier pour elle, s'il est nécessaire ? A-t-il le germe des vertus, qui un jour se développera & en fera un homme ?

Quand le luxe seroit le plus grand mal en lui-même, pourroit-on en arrêter le progrès ? ne seroit-ce pas le coup mortel pour les pauvres, les artisans, de le porter à une extinction totale ? Les riches, par-là, ne font-ils pas part de leur abondance ? oui : mais faites attention à quelle espece d'hommes ils en font part ; si c'est à l'utilité, au mérite, ou seulement au vain faste & à la fainéantise vicieuse. Je ne prétends pas qu'on doive éteindre

éteindre le luxe tout d'un coup ; ce moyen ſeroit deſtructeur. Je ne prétends pas même qu'un luxe bien entendu, celui qui rend la vie des hommes aiſée, ſoit nuiſible ; bien loin de là, c'eſt un mal néceſſaire dans une grande ſociété. Je voudrois ſeulement qu'on le reſtreignît à des bornes modérées, juſtes & néceſſaires pour le bien général. Le moyen, propre à cela, ſeroit encore de tâcher de rendre les propriétés plus diviſées, & de mettre des impôts ſur les objets d'inutilité. Comment parvenir au premier objet ; c'eſt le nœud de la difficulté, trouvé ; ne ſeroit-ce pas le ſyſtême politique le plus favorable, qui rendroit tous les hommes heureux ? Grand objet, digne de toute conſidération ! en deux mots le voici : la liberté des loix, & des loix égales pour tous les individus ; voilà la vérité : philoſophes modernes ! développez-la, & mettez la à ſon vrai jour. J'ouvre la lice, mais je ne la parcour pas :

j'en dirai cependant ma penſée, guidé ſeulement par mon amour pour le bien public.

La liberté des loix devroit emmener des loix égales pour tout le monde; le premier nous eſt procuré par un bienfait nſpiré par la divinité, dont le doigt eſt marqué dans le cercle de toutes les choſes humaines; le ſecond devroit s'en ſuivre; c'eſt ce que nous devrions en attendre: tâchons d'en montrer une ſimple théorie; votre cœur, enflammé pour le bien public, vous en dira davantage.

La liberté des loix eſt le conſentement de tous pour les établir: le premier principe de ces loix égales ou juſtes, eſt la faculté accordée à tous d'obtenir les propriétés; que l'impôt ſoit également réparti; que la juſtice diſtributive ſoit également rendue; que les dépenſes, les frais ſoient modérés, ſuivant les facultés de la ſociété. Les reſſources de l'homme ſont innombrables;

La nature l'a créé si riche ! comment est-il devenu si pauvre ?

Le consentement de tous à la loi constitue la liberté : faudra-t-il que chaque individu énonce sa volonté ? Si les inconvénients n'étoient pas trop grands dans une nombreuse société, ce ne seroit que le meilleur moyen ; mais comme cela n'est pas possible, chaque individu peut commuer son droit à un autre, qui, par là, se trouve son représentant. Il faudroit donc que tous les individus, divisés en certain nombre, donnassent leurs voix pour la nomination de ce représentant.

Cette assemblée de tant d'individus, n'a-t-elle pas des difficultés insurmontables ? Pour y remédier, ne faudroit-il pas que, parmi plusieurs individus, on en chargeât quelques-uns pour les re-

préſenter ? c'eſt-à-dire, que le droit de nommer un repréſentant, ne fût donné qu'à un propriétaire d'un fonds fixe.

Cela paroît juſte & néceſſaire.

La ſociété y gagneroit ; & tous les individus, au lieu de perdre leurs droits, par là l'aſſureroient. Prouvons cette aſſertion :

Voyez quels grands inconvénients, que tout un peuple s'aſſemble ; quel tumulte, quelles cabales, que de tems perdu n'en réſulteroit-il pas ? D'ailleurs n'eſt-ce pas le plus riche, le plus fourbe, le plus adroit qui obtiendra toujours ſon ſuffrage ? Le peuple ſe laiſſe ſi facilement tromper ſur ſes vrais intérêts ! peut-il être ſuffiſamment inſtruit ? ſes travaux journaliers s'accordent-ils avec ces inſtructions ? La meilleure raiſon qu'on puiſſe donner, eſt que c'eſt non-ſeulement nuiſible, mais même preſqu'impoſſible : ces aſſemblées occaſionneroient trop de longueurs, de tumulte, de déſordres.

Au milieu de tant d'agitations, de tant d'intrigues, difficilement pourroit-on diſtinguer la voix du peuple; d'un bien, d'un droit, il en réſulteroit un mal, une injuſtice.

Pour obtenir ce bien, cette juſtice, cette compenſation, qui, procurant le bien ſans les inconvénients, rende à chacun ce qui lui eſt dû : ne ſeroit-ce pas, de tirer de la claſſe du peuple des perſonnes diſtinguées par l'éducation, & les connoiſſances que l'aiſance procure, pour être les électeurs des repréſentants ? Par ce moyen, le peuple conſerve ſon droit avec ſes avantages; & n'en ſupporte pas les inconvénients ; ſes intérêts ſe trouvent mieux éclairés & mieux ſoutenus. ---- Son droit lui eſt conſervé, parce que le bien qu'exige la loi pour être électeur, eſt aſſez modéré, pour qu'il puiſſe ſe flatter d'y être admis un jour : ſes intérêts mieux éclairés, mieux ſoutenus, & ſa volonté mieux connue :

cela eſt évident : comment le Tiers peut-il être reſpectable s'il eſt confondu avec les créatures des Privilégiés. Cette diſtinction modérée & facile à obtenir, eſt d'une néceſſité abſolue ; & cette diſtinction doit être rapprochée de la Nobleſſe, pour que l'équilibre modéré & juſte conſerve ſes loix, qui font le bonheur des nations. (1)

(1) Dans un écrit, ayant pour titre, A LA NATION FRANÇOISE ET AUX NOTABLES ASSEMBLÉS, on a tâché de donner les moyens de fixer les diſtinctions & de les rapprocher ; le but de ce projet eſt celui-ci : de former une claſſe des premiers citoyens, qui ne fût pas éloignée du peuple, c'eſt-à-dire, que, quand le peuple auroit une certaine aiſance, il pût parvenir à ce rang ; qui ne fût pas trop éloignée non plus de la claſſe des Grands, de telle maniere que l'un fût tempéré par l'autre, & que le mérite pût monter juſqu'à ce degré, afin qu'il ne fût pas découragé par une excluſion aviliſſante. = Cette diſtinction eſt encore néceſſaire pour une aſſemblée d'une nation. Pour être électeur d'un repréſentant, ne faut-il pas avoir une certaine conſiſtance dans un Etat, une fortune

Cette néceſſité eſt démontrée par les faits.

---

libre, qui procure une bonne éducation? Cette conſiſtance doit-elle être marquée par un bien fonds? Au premier aſpect, cela paroît de toute néceſſité; mais ſi on veut bien faire attention que les artiſtes, les négocians, une grande partie de la Nation, quoique poſſédant un bien-être ſuffiſant, ne peuvent, par leur état, avoir ce bien fonds; qu'ainſi, s'il étoit néceſſaire d'en poſſéder pour être électeur, il n'y auroit qu'une partie de la Nation qui eût cette capacité. Pour rémédier à cet inconvénient, dans le ſuſdit écrit, on propoſe une banque nationale, qui paroît à tant d'égards néceſſaire. Pour avoir un droit, un bien dans cette banque, qui fixât votre conſiſtance dans la Nation, on a propoſé une ſouſcription, qui donneroit un intérêt modéré. On a porté cette ſouſcription à 6000 livres pour les perſonnes qui ne poſſedent pas de biens fonds; à 4000 livres celles qui en auroient. On remarquera que cette ſouſcription, pour être praticable, exige de grandes modifications. L'Auteur en a été toujours perſuadé, mais il ne prétendoit que préſenter le plan général, laiſſant la faculté de le modifier ſuivant le cas & les circonſtances. Ces modifications conſiſtent, en partie, à diminuer la ſouſcription comme il ſuit: à 1800 l. pour être électeur; cette diminution devroit être encore de la moitié pour les petites villes & les

Le commerce, les arts, l'agriculture ; les finances par-là seulement peuvent

---

campagnes, le peuple y étant moins riche que dans les grandes villes ; par conséquent, de 900 liv. soit pour l'habitant des villes, ou des campagnes ; cette diminution doit être encore réduite de deux tiers, suivant les impositions : ainsi l'habitant des villes 600 liv., l'habitant des campagnes 300 liv. : par ce moyen la souscription devient très-praticable. Seroit-elle suffisante pour établir une banque ? on ose se flatter de l'affirmative, les personnes qui ont des charges souscrivant selon ce qu'elles rapportent, & les gens riches, selon leur amour pour la patrie.

C'est ce que nous pouvons calculer par une probabilité raisonnée : 500 mille Electeurs à 1000 liv. l'un dans l'autre . . 500,000,000
Autant des gens riches, des privilegiés, des personnes qui ont des charges . . . 500,000,000

Total 1,000,000,000

On pourroit mettre ce capital en viager, il rapporteroit 6 pour cent à chaque souscripteur, sans apprécier son bénéfice dans la banque, sans ôter le 4 pour cent pour la detre nationale, comme il est dit

se relever : j'ajouterai les bonnes mœurs, sans crainte de me tromper.

---

dans le susdit écrit ; ou si l'on se contentoit de deux & demi pour cent, on pourroit diminuer la souscription de la moitié, ou former la somme de l'estime, quand il n'y auroit que la moitié des souscripteurs, ou la souscription existant dans sa premiere forme, modifiée comme ci-dessus, la banque recouvreroit 60 millions tous les ans de plus, propres à l'amortissement de la dette nationale.

O Peuple françois, qu'aisément tu peux être heureux ! la nature fait tout pour toi ! On m'objecte encore, que quelques honneurs que certains droits, comme le port d'armes, &c. qu'on accorderoit aux éligibles, ne seroient pas bien placés dans la personne de plusieurs individus, soit par rapport aux mœurs, soit par rapport à une profession qui éloigne de cette éducation libérale, pour raison de quoi, on a exigé une fortune libre ; pour obvier à cet inconvénient, on établiroit des censeurs qui veilleroient particulierement aux bonnes mœurs & à la police ; espéce de magistrature que les bonnes mœurs, l'âge respectable, feroient obtenir, & qui en seroit le prix, qui seroit de la plus grande utilité dans les villes, dans les campagnes ; ils seroient l'appui, le conseil des malheureux, sur-tout des étrangers, amis & juges de l'ordre & de la paix,

Quel malheureux orgueil ! quelle influence pernicieuse a inspiré aux hommes que pour être grand, il falloit tout avilir ! que pour être puissant, il falloit détruire.

Aveugles que nous sommes ! ne verrons-nous jamais que c'est l'utilité, la vertu qui nous éleve ? que c'est la volonté raisonnée, & non l'arbitraire aveugle qui peut nous honorer. Le vé-

---

leurs jours glorieux seroient marqués par la justice, la bienfaisance & le bonheur. Des censeurs, des portiques, une banque, une souscription, des moyens d'assurer, de diminuer, d'amortir la dette nationale ; un rang mitoyen qu'on pourroit obtenir assez aisément, & qui fût assez distingué pour fixer le titre de premier citoyen ; une certaine égalité parmi les hommes, que dis-je, une fraternité, une association intime de plusieurs millions d'amis, de tous les hommes, le mérite encouragé, des mœurs pures, de tout cela le bonheur ; une union de la liberté, de la vertu, de l'honneur, que sais-je ? Sont-ce là des projets chimériques, écrits d'un style figuré, même emphatique, qu'il faut souvent deviner pour le comprendre ?

ritable honneur ne vient pas de l'eſclave ; mais du citoyen ; on ne l'obtient pas par le ſeul droit, s'il n'eſt ſuivi du vrai mérite qui ſeul rend reſpectable.

Des loix égales pour tous les individus, ſont de toute néceſſité, & d'un droit évident, qui aſſure le bonheur à tout le monde.

Cet article eſt très-important ; nous ne prétendons pas le développer à fond, mais ſeulement en montrer l'eſſentiel.

Dans la ſociété il n'y a qu'un principe, & par conſéquent il faut y remonter ſouvent. La baſe de ce principe eſt ſimple & apperçue par tous les hommes qui veulent réfléchir ; c'eſt que nous nous ſommes aſſemblés en ſociété pour être plus heureux que dans le premier état de nature, où l'homme étant maître de lui-même, jouiſſoit d'un bonheur ſimple, mais pur ; ſes jours

s'écouloient dans l'insouciance & la tranquillité : l'eau qui descend à la mer, qui remonte ensuite au ciel, est une image de cette vie pure. Homme! la divinité t'avoit créé pour être heureux ; que les temps sont changés ! Oh ! que tu es dégénéré ! Quelle malheureuse pente nous a entraînés vers le malheur ? notre faute, la faute de tous : l'homme a désiré trop de bien, & il est tombé dans une déplorable misere.

Loix saintes des Nations, vous y remédierez! si vous conservez cet esprit d'impartialité qui les constitue bonnes & sacrées ; repoussant loin de vous cet esprit de corps qui les rend mauvaises & criminelles. Justice du Gouvernement vous les exécuterez & les conserverez dans leur pureté ; & la couronne céleste se joindra à la couronne de l'humanité, pour vous récompenser selon votre mérite.

L'égalité des loix pour tous les in-

dividus étant un droit inconteſtable, le mettre en évidence, ſeroit un temps perdu ? Tout le monde n'en eſt-il pas perſuadé ? Que ne puis-je le mettre en exécution !

Les difficultés, les obſtacles ſe préſentent toujours à la porte du bien & de la vérité ; les hommes réunis en action & intention peuvent bien l'ouvrir ; mais la force d'un ſeul pour s'y oppoſer, rend nulle celle des dix autres.

L'égalité des loix eſt que nous partagions également les charges de la ſociété, que nous ayons également part aux emplois. Pour ſuivre cette regle, rien n'eſt ſi facile ; nous payerons également l'impôt, & le mérite fera obtenir les emplois ; plus d'excluſion aviliſſante : voilà le mot..... Que de voix s'oppoſent à ce ſentiment ! Ce nom de mérite eſt inſoutenable : ſoyez tranquilles, la vertu eſt montée vers

son lieu natal, ou s'est retirée si bas, qu'elle ne reparoît sur la scène du monde que quand elle est concentrée dans un même individu d'une maniere si éclatante, que tous les yeux en sont éblouis, & que son bien est si grand qu'il faut que tout lui cede.

Le mérite personnel procurant les emplois, rendroit presque tous les hommes égaux, dira-t-on, quelque peu de mérite, de plus ou de moins, pourroit-il en faire la différence? que de peines, de travail, ne faudroit-il pas pour acquérir ce mérite! Il n'existeroit plus de distinction qu'en raison de la charge ou du mérite : réellement croyez-vous que cela soit possible? ne faut-il pas des gradations d'état dans une société? le fils du Général ne doit-il pas avoir un autre rang que celui du soldat? Vous avez raison; je suis de votre avis de ce côté-là; mais voici en quoi il differe du vôtre : je voudrois que si le fils

du ſoldat avoit un grand mérite, il pût parvenir facilement à un emploi honorable ; qu'il n'en fût pas abſolument exclus : Je voudrois que le fils de cet honnête Agriculteur, celui de ce grand Artiſte, de ce bon Négociant, ne fuſſent pas rejettés par une excluſion barbare & aviliſſante. — Vous me répondrez que leur pere ayant travaillé, ils ne ſont dignes que d'un état bas & abject..... Ah! mon cœur ſaigne à ce mot! quoi! l'utilité eſt un titre d'excluſion! Des gens d'honneur mépriſés, des citoyens utiles avilis, des cœurs ſenſibles dégradés..... Quel eſclavage ignominieux ! il détruit, il corrode la vertu, & l'engloutit dans le vice. L'atellier, le commerce, l'agriculture, les arts néceſſaires ſont abandonnés ; tout vole à la ville ſervir, ou être tyran. — Ecoutons Phocion, pag. 151. » La loi qui permet qu'il ſe forme de » grandes fortunes dans une République,

» condamne une foule de misérables à » languir dans l'indigence, & la Cité » n'eſt plus qu'un repaire de tyrans & » d'eſclaves, jaloux & ennemis les uns » des autres. »

Quoi ! l'utilité, le mérite ne pourront-ils rien obtenir ? Que devenir ? ... où nous réfugier..... J'apperçois Liſidor qui me montre une charge, qui au bout de quatre générations rendra ſes deſcendans des êtres ſupérieurs, bien au-deſſus de lui-même ! Bon Liſidor, garde tes titres, tes priviléges ! Je me contente d'un honneur intact, renfermé dans mon ame, qu'aucune inſtitution humaine ne peut détruire.

Il ſourit à ma ſimplicité, & me crie : & tes enfans que deviendront-ils ? Point de charges, point de titres, pas même d'eſpoir !

Mes enfans travailleront, ſeront des citoyens utiles.

Eſclave, me dit-il, en me quittant, garde,

garde tes chaînes, tu n'en connois ni l'ignominie, ni la peſanteur.

Mure réflexion faite, je crois que Liſidor a raiſon. Toutes les charges étant pour un Ordre excluſivement, il faut que tous les biens fonds aillent à lui; & ſelon la loi des chances, il faut que mes deſcendans ſoient des miſérables. Augmentons le nombre des célibataires, pour ne pas créer des êtres malheureux; les lois de la nature ſeront foulées aux pieds, & les mœurs corrompues. O eſclavage! quels maux ne produis-tu pas? & le pire de tous, n'eſt-ce pas celui qui a pluſieurs maîtres? Citoyens, vos droits ſont ſacrés, de la nature, impreſcriptibles. ---- Votre demande eſt trop juſte pour qu'elle ne ſoit pas accordée. Le Gouvernement ſera votre ſoutien, votre ſecours, comme vous êtes ſes défenſeurs, ſa force & ſon plus ferme appui. Ce que vous demandez d'autant plus, n'eſt pas un privilege

excluſif : vous ne demandez que ce que la nature a accordé à tous les hommes; le droit primordial de citoyen ; qu'en cette qualité, il puiſſe obtenir les emplois, être revêtu des charges. Comme citoyen éligible pour les Etats-Généraux, ce droit ne lui eſt-il pas naturel? comme partie conſtituante des Etats-Généraux, ce droit peut-il lui être refuſé ? & ne ſeroit-il pas étonnant que le citoyen éligible pour la légiſlation, ne pût être competent pour une partie du Gouvernement? Mettre cela en doute, ne ſeroit-ce pas confondre toutes les idées? J'ai dit, & j'oſe l'aſſurer, tout citoyen éligible pour les Etats-Généraux, a la capacité d'être revêtu des charges; & l'en exclure ſeroit une injuſtice.

L'honneur, dira-t-on, n'eſt propre, ne convient qu'à la Nobleſſe; les charges leur ſont dues, pour conſerver ce même honneur qui leur défend de travailler.

C'eſt un partage inégal qui exiſte de droit & de fait. Comment répondre à de ſi bonnes raiſons ? Rien ne ſeroit plus facile ; mais je n'entrerai point dans des diſcuſſions oiſeuſes. --- Je dirai cependant que ce droit horrible & excluſif n'exiſte, ni ne peut exiſter parmi aucune Nation, excepté momentanément. --- C'eſt un eſclavage tyrannique qui ſe détruit par lui-même. N'euſſions-nous jamais connu la vertu : n'euſſions-nous jamais eu des idées du véritable honneur, par les révolutions de la juſtice qui ſont lentes, mais arrivent toujours à leur but, ce droit même ſe ſeroit détruit.

Une excluſion générale & abſolue devient une injuſtice, & nuiſible à celui qu'elle favoriſe ; c'eſt un principe évident. On peut dégrader, avilir le peuple, & par-là le rendre paſſif ; cette baſſeſſe pouſſée au dernier point, produit les plus grands maux. Ce droit

excluſif, qui pourroit l'avoir accordé ? ſi un droit, pour être juſte, vient d'une Nation, eſt-il poſſible qu'une Nation fît une loi & ſe crût indigne de l'exécuter ? quand ce droit d'excluſion exiſteroit de fait, ce n'eſt que depuis peu de temps ; ce ne peut être qu'un droit extorqué, faux & injuſte, qui n'a pas toujours exiſté. Autrefois le citoyen éligible pour les États-Généraux, avoit la capacité de poſſéder les charges. La Nation aſſemblée, ce droit lui revient naturellement. Pourroit-on croire le peuple, qu'on mépriſe tant, un vil troupeau, qui ne dût avoir d'autre idée de la vertu, de l'honneur, que celle de l'obéiſſance aveugle ? Le peuple autrefois étoit eſclave, il n'avoit qu'un tyran. Ne regrettons point ce temps horrible, pour les poſſeſſeurs des fiefs comme pour les ſerfs, étant contre les loix divines & humaines.

Ces farouches Châtelains, après avoir anéanti le peuple, tournerent leurs armes

contre eux-mêmes & ſe détruiſirent mutuellement. La tyrannie commence & finit. Sous la ſauve-garde de nos Rois, le peuple a trouvé un aſyle ſacré. La liberté a reparu, foible encore; ſes progrès ont été lents, la tyrannie faiſant les plus grands efforts pour l'étouffer. L'étincelle de ce feu divin exiſtoit encore. Si barbares que ſoient les foibles humains, ils ne pourront jamais l'éteindre, puiſqu'elle conſerve ſon foyer dans le ſein de la Divinité même. Mon Dieu! tu donnes la vertu, la juſtice, la bonté, l'amour du bien, un cœur ſenſible & bienfaiſant! Les méchans ont pu nous pourſuivre, nous enchaîner même, tu as été toujours le ſecours de l'homme foible! Grand Dieu! comment dans une terre d'éxil peut-on te louer dignement? Le vice y eſt contagieux, & s'y gagne de proche en proche. Miniſtres des autels! vous nous rappellerez la religion belle & pure, nous inſpirant l'amour

de l'humanité, de la modération, de la simplicité. Par des sublimes instructions, elle nous prouvera que nous sommes tous freres, tous amis, tous citoyens; que nous devons nous aimer réciproquement; que les distinctions sont des inventions humaines; que si elles sont nécessaires dans la société, il faut les rapprocher tant qu'il est possible, & en ôter toute exclusion qui ne peut exister entre freres.

Mes chers concitoyens, dois je espérer que vous m'avez bien entendu, & que c'est votre sentiment que j'ai exprimé? J'ai dit, qu'il falloit votre consentement pour établir la loi; que pour être électeur, il falloit avoir une certaine consistance, une aisance modique, mais honnête, libre; j'en ai, en partie, démontré la nécessité.

Peuple, chacun de vous peut se flatter de parvenir à être électeur; que ceux qui le sont, sont tirés de votre classe & vos seuls représentans, & comme tels, incapables de vous trahir.... de trahir la cause publique, parce qu'ils se trahiroient eux-mêmes.

J'ai dit qu'il falloit des loix égales pour tous les individus; ce qui ne peut être autrement, si le peuple est bien représenté; s'il en étoit différemment, j'en appelle à un autre siecle, la justice arrive toujours en raison du progrès des lumieres.

Ces loix, égales pour tous les individus ordonnent de payer également les subsides, d'avoir même capacité d'obtenir les charges, de n'en pas faire une exclusion avilissante : que cependant, pour les obtenir, il falloit être électeur; parce qu'une éducation libre & élevée étoit de toute nécessité pour les posséder. Peuple, quel que vous soyez, par là

vous n'êtes ni avili, ni ne recevez aucun tort : les éligibles ſont de votre claſſe, & vous pourrez l'être vous-mêmes, quand vous en aurez les moyens (1). J'ai dit qu'un Ordre poſſédant excluſivement les charges, par-là aviliſſoit le peuple, par-là mettoit toutes les richeſſes dans ce même Ordre, qui parviendroit bientôt à poſſéder tous les biens fonds : que c'étoit la cauſe de cette grande inégalité dans les fortunes & dans les rangs ; & que ſi cet ordre de choſes exiſtoit encore un peu de tems, il n'y auroit que deux claſſes d'hommes, l'eſclave & le tyran : que par-là l'équilibre étoit rompu d'une maniere deſtructive.

---

(1) Je répete ici, que le mérite ne doit point être exclus des charges : — mais qu'on faſſe attention que pour être Electeur, il faut une ſomme ſi modique, que la moindre charge donne ce moyen auſſitôt : je remarquerai encore que les perſonnes qui ont poſſédé des

Pourroit-on dire que le Tiers a la poſſeſſion de pluſieurs arts qui peuvent l'enrichir? On ne fait pas attention, que dès que quelqu'un a une fortune médiocre, il ſe jette dans l'Ordre des privilégiés, & en augmente le nombre à l'infini. On a dit qu'il falloit éteindre toutes les charges qui annobliſſent, ſans faire attention que toutes les perſonnes riches, ne pouvant obtenir des honneurs, iroient en chercher ailleurs, ou s'en dédommageroient par un luxe ſcandaleux.

Que le titre de citoyen ſoit honorable,

---

charges honorables, comme les Chevaliers de St.-Louis, peuvent être Electeurs; pluſieurs d'entr'eux ſeront charmés de l'être pour la chambre du Tiers. La chambre du Tiers ſera le point de ralliement de tous les Ordres, le bonheur de la Nation, le point d'appui du Gouvernement, de même que la nature eſt gouvernée pat la divinité. Vous qui n'aimez point le Tiers, & le mépriſez ſouverainement, apprenez que ſans lui, vous ne ſerez jamais rien; ---- que vous devriez être ſon appui. ---- Que produira votre partialité? La nuit, le cahos.

& tout le monde s'en contentera. Malheur à la Nation qui en a d'autres idées ! Pourquoi donc croit-on que les premiers arts déshonoreroient, par l'excluſion aux charges dont on greve ceux qui les profeſſent.

Otez donc cette excluſion qui mine la ſociété & la jette dans des convulſions mortelles ; ſemblable à l'homme dans les bras de la mort, qui ſe demene, troublé pas les remords & la force du mal. Ne ſeroit-ce pas faire tort à la Nobleſſe de lui ôter cette prérogative ? Bien certainement non ; la plupart d'entr'eux en ſeront perſuadés, s'ils ne conſultent que leur bon cœur. Prouvons aux autres qu'ils ne perdroient aucun avantage ; aſſertion qui paroît haſardée, dont la vérité eſt cependant évidente ; aujourd'hui apperçue ſeulement ; démontrée parfaitement, quand les hommes ſeront plus éclairés. Leur avantage conſiſte dans l'honneur & le bénéfice : ils ne per-

droient pas ce dernier ; parce qu'il eſt très-petit en général ; & que les charges qui le procurent, occaſionnent plus de dépenſes que de bénéfices, témoin ces braves militaires. Ce n'eſt pas la faute du Gouvernement, mais bien le vice du luxe du ſiecle, qui en eſt la cauſe. Dans leur province, dirigeant leur bien, ils le conſerveroient intact, ou l'augmenteroient même ; heureux par eux-mêmes, & par pluſieurs autres bons citoyens, auxquels ils auroient donné la naiſſance ; ils ne ſe reprocheroient plus d'avoir été la ruine de leur famille, ou de l'avoir réduite aux plus grandes privations. Peut-on nier que beaucoup de peres ne ſe gênent pour ſoutenir avec honneur un fils au ſervice ? Leur ſœur ne perdroit plus le plus cher de tous les droits, droit ſacré de la nature ; plus vivement connu & ſenti, quand ona conſervé cette ſageſſe, cette modeſtie intéreſſante ; celui de s'unir à l'homme eſtimable que le

cœur à choisi. O regrets ! o pleurs ! vous seriez taris par la source du bonheur. Jeunes & intéressans objets, sacrifiés à l'ambition des familles, votre cœur pur & sensible palpiteroit au doux nom du plaisir, que le devoir le plus rigide ne pourroit plus contredire. O amour ! O vertu ! vous ne seriez plus foulées aux pieds, par des préjugés barbares & atroces. O étranges mœurs, que celles qui mettent la vertu en contradiction avec la nature ! la sagesse avec le bonheur ! O ma patrie ! quand secoueras-tu des préjugés qui te dèshonorent, & arrêtent tous tes progrès vers le plus grand bien, soit au dedans, soit au dehors ! Reprenons le fil pénible de la discussion : il m'enchaîne, il me déchire, & me fait verser des larmes. Cœurs froids & atroces ! vous seuls dédaignez la sensibilité.

Venons à la seconde objection :

L'honneur. Ou je m'abuse, ou je crois pouvoir prouver que les Nobles l'acquerroient de même & à

un degré éminent, puiſque ce ſeroit ſans partialité, par le mérite plutôt que par la naiſſance : l'un ne peut-il pas ſuppléer à l'autre ? témoin leur premier auteur ennobli : l'autre ſeul peut-il ſuffire ? non ſans doute, de l'avis de tous les Nobles. Le réſultat de cela eſt facilement apperçu. Quel diſcours, dans ce cas, tiendroit un pere à ſon fils ? ne ſeroit-ce pas celui-ci : mon fils tu es noble, mais apprends que la nobleſſe eſt le prix du mérite de tes aïeux ; ſi ce même mérite a paſſé juſqu'à toi, tu en ſeras récompenſé, autrement non..... La récompenſe étant en raiſon du ſervice ; ton concitoyen ayant ce mérite, la juſtice veut qu'il en ſoit récompenſé ; comme étant citoyen comme toi-même, & enfant de la même patrie.

Quelque peuple que ce ſoit a la puiſſance légiſlative, par le droit de la na-

ture ; droit ſacré & impreſcriptible ! Le peuple françois a ce droit par la poſſeſſion & par une loi de la ſociété. Ce droit eſt trop évident pour le mettre en queſtion : pour qu'une loi vous oblige, il faut l'avoir approuvée & y avoir donné ſon conſentement.

Nos peres & nos repréſentans ont pu nous engager, c'eſt évident ; détruire cette régle, ce ſeroit n'en vouloir aucune ; mais cela ne peut jamais être contre le droit naturel. Ainſi agiter cette queſtion : ſi un peuple peut ſe vendre, eſt une queſtion abſurde ou tout au moins oiſeuſe. Un peuple peut-il vouloir ſon malheur, & céder le droit qui le conſtitue ou l'établit en ſociété ? Par la même raiſon qu'il a un droit, il ne peut le vendre. Ne nous arrêtons pas à ces vaines diſcuſſions de mots, qui ne ſervent qu'à égarer un moment l'eſprit ; mais le cœur le ramene bientôt à la raiſon.

Nous ne devons parler que de la maniere dont la légiſlation eſt miſe en action.

C'eſt la Nation qui fait la loi, on ne peut contredire ce ſentiment. Mais qui doit être l'organe de la Nation ? ſes repréſentans, dira-t-on, c'eſt très-vrai ; mais faites attention que ſes repréſentans forment pluſieurs parties, & que ce n'eſt que de l'accord d'elles toutes, qu'on n'en forme qu'une ſeule & même voix ; c'eſt-à-dire, que le plus grand nombre conſtitue la voix de la Nation. Qui doit énoncer cette voix libre, une & ſacrée ? le Gouvernement, le Roi, qui par ſon conſentement donne la ſanction néceſſaire à la loi ; c'eſt un droit inconteſtable de la puiſſance exécutrice, & qui aſſure l'accord & l'uniformité du plus grand nombre de voix, pour n'en faire qu'une. S'il en étoit autrement, le Gouvernement, au moment de la légiſlation, auroit moins de droits que le

moindre représentant ; ce qui seroit absurde, & deviendroit destructeur pour la Nation.

Sans cette puissance sacrée, que deviendroit-elle ? Dans le cas d'une différence de voix entre des différens membres, qui pourroient en venir jusqu'à une séparation, le corps politique seroit dissous, & il n'en existeroit plus que différentes parties. Cette remarque est juste, & demande la plus grande attention. Je ne sais ce qui en étoit autrefois ; je sais que c'est de toute nécessité, & tout aussi juste, que le lien de la société est saint & indissoluble.

Voilà les véritables élémens de la législation, il ne faut plus que les unir.

Les représentans des trois Ordres sont assemblés, & Dieu sur le trône de la nature les regarde avec joie ;.... se félicitant d'avoir créé un Roi digne d'être à la tête d'une Nation qui sera la gloire de l'humanité !

Nos représentans, nos maîtres, chas-

sez

ſez loin de vous cet eſprit de corps, de partialité qui rend criminel ! Prenez cet eſprit patriotique qui éleve à la vraie grandeur ! O vous tous, regardez votre Roi, & la vertu deſcendra dans votre ame. Mon Roi, ſi j'oſois élever ma voix vers toi ! je te dirois que tu es grand ! que ton peuple ne ſeroit pas digne de toi, s'il ne rempliſſoit ta belle ame de ſatiſfaction. Il le ſera, & ton mérite en recevra le prix de ta vertu. Cet eſpoir remplit mes yeux de larmes d'attendriſſement, & mon cœur de joie. J'ai aſſez vécu d'un jour.

Dans le cas que les Chambres votent ſéparément, la loi des ſubſides ne peut prendre naiſſance que dans celles du peuple ; par la raiſon, que c'eſt le membre le plus général de la Nation ; par la raiſon, qu'il n'a point de privileges, & qu'il ne peut avoir, par conſéquent, aucun interêt particulier. Dans le cas qu'on vote dans la même chambre, le nombre des

privilégiés ne doit pas surpasser le nombre des représentants de toute une Nation ; vouloir différemment, est une partialité marquée. Eh ! je vous demande, quel bien sortiroit d'une assemblée partiale ? Pourquoi vouloir étouffer la voix de la Nation ? l'anéantir, pourroit-ce être un bien ? Si la voix d'une Nation n'est pas libre, une & égale, il n'existe point de constitution. Eh ! que demandez-vous donc depuis si long-tems ? Injustice, injustice, plane sur nos têtes & enfouis toutes nos vertus !

En serez-vous plus heureux ? Ah ! détrompez-vous. Ecoutez la raison, la nature, elles vous diront le contraire : elles vous diront que la partialité alimente les dissentions. Oh . . . soyez heureux, soyez grands, soyez honorés, tranquilles & puissants. Mais le serez-vous sans une Nation ? . . . . avez-vous mûrement réfléchi ? . . . . O ma patrie ! ma seconde divinité ! j'ai cru te voir franchir, d'un

pas de géant ; les barrieres du cahos des préjugés, par des lumieres saines, des mœurs pures, des vertus patriotiques & religieuses ! me serai-je trompé ? ....

Ah ! mes yeux se rempliſſent de larmes .....

Citoyens, pourquoi ces diſſentions, ces intrigues, ces haines, cette partialité, cet amour pour soi-même ? Pourquoi sacrifier tout sentiment, pour l'intérêt d'un corps dont nous ne sommes qu'une foible partie ? Où allons-nous nous jetter ? ..... Quel précipice sous nos pieds creusé pour nos enfants ! O mes concitoyens ! aucune pitié ne toucheroit-elle vos cœurs ? le malheur de votre patrie, celui de vos enfants, de vos freres & de vos amis, la vertu, la religion, rien ne pourroit-il vous ébranler ? Préféreriez-vous la diſcorde, l'animoſité, l'empire du vice planant sur nos têtes, la miſere, notre dèshonneur parmi les autres Nations ? quels autres malheurs encore ....

Non, je ne puis les exprimer ! ma plume, que ne peux-tu tracer le bonheur d'un Etat bien conſtitué, ſes mœurs pures & honnêtes, ſa liberté, ſa juſtice, d'où découleroit toutes les ſources du bien, la ſatisfaction des Grands & du Peuple ? Utiles les uns aux autres, leur mutuel amour pour la patrie les rapprocheroit ; plus de plainte, plus d'injuſtice. Le cri des miſérables ne retentiroit plus dans nos temples, dans nos places. La derniere claſſe du Peuple, bien ſaine & bien nourrie, honorée comme tous les hommes doivent l'être, ne préſenteroit plus ces citoyens pâles, blêmes ; la joie ſeroit peinte ſur leur viſage, la ſatisfaction ſeroit dans leur cœur, les bénédictions dans leur bouche : ils vous loueroient, ils vous honoreroient, ils vous aimeroient. Le bonheur vous entoureroit ; vous le trouveriez dans vos familles, dans nos temples, dans nos places, dans nos promenades, dans l'intérieur de

nos maiſons, dans nos campagnes, dans nos hameaux, dans nos fermes.

Tout homme nous préſenteroit l'image du bonheur & de la vertu.

D'un côté, ſe trouve le malheur & le vice, la misère & la haine, les diſſentions & le déſeſpoir, le cœur flétri & abject, la faim & la maladie, les mœurs corrompues & l'abrutiſſement: que ſais-je! de l'autre côté, le bonheur & la vertu, la joie & le bien-être, l'honnêteté, la décence, la modeſtie, avec la ſageſſe, la candeur, la ſimplicité, l'amour du travail & du bien, des cœurs généreux, ſenſibles; un vrai reſpect guidé par la juſtice, un ſervice, une amitié ſans adulation, & par-là les arts, l'agriculture, le commerce, arriveroient au point de la perfection ſi déſirable.

O Religion! tu verrais à tes pieds un peuple immenſe, levant vers le ciel des mains pures & honnêtes! ſpectacle in-

téreſſant ! ô le bel objet ! ô terre que tu es belle ! couverte d'un peuple heureux & vertueux : bientôt trop nombreux, une partie de ce peuple iroit animer les déſerts immenſes de la Guiane ; y portant les mêmes mœurs, ſous le même Gouvernement, il y trouveroit le même bonheur.

D'un côté eſt le bien, de l'autre le mal ; & vous héſiteriez ! Non, je ne puis le croire : nous ſerons tous heureux, ſous un Gouvernement que Dieu nous a donné dans ſon immenſe bonté : ce Gouvernement, cette conſtitution ſera conſolidée par la liberté : ce conſentement de tous à la loi, exprimé par les Repréſentans de la Nation, ſoit dans les Etats provinciaux, qu'on rendra tous égaux, s'il eſt poſſible, ſoit dans les Etats-Généraux qu'on appellera ſouvent, ſanctionné par le Gouvernement. Par ce bienfait ſignalé, qui doit rendre tous les hommes heureux & unis, rap-

procher les Grands avec le Peuple, & par-là les rendre plus grands : le Gouvernement monarchique parviendra aux ſiecles les plus reculés, comme le plus grand bien que la divinité ait accordé aux hommes vertueux.

Réſumé.

Que pour être Electeur pour nommer un Repréſentant, il falloit avoir une fortune libre, qui peut procurer une bonne éducation. Que le rang des Eligibles devoit être rapproché de celui des Noble. Sans une certaine égalité tempérée parmi les rangs, point de liberté, point de juſtice ; ce qui ne peut nuire aux anciennes familles en aucune maniere, puiſqu'elles conſervent leurs titres d'illuſtration, & une repréſentation légale aux Etats-Généraux : au contraire, cela ne peut que leur être avantageux, parce que par-là ils ſe

trouvent placés à leur rang distingué. La Nation y gagnant, quelque particulier pourroit-il s'en plaindre ? L'injustice n'est qu'en raison de l'ignorance. La loi doit être consentie par le Peuple pour être juste : déclarée & approuvée comme telle, par l'organe sacré du Roi ; afin qu'on ne puisse jamais être induit en erreur, & que le lien de la société existe toujours. --- Si la Nation est partagée, que la chambre du Tiers conserve son droit, sans lequel il n'est point de liberté, de consentir le premier l'impôt ; c'est-à dire, que la loi, concernant les subsides, soit premierement portée à sa chambre.

Que la Nation soit souvent en activité, l'ordre n'existe que par la loi.... Une difficulté se présente, qui sera difficilement surmontée, qui le sera cependant ; l'obscurité disparoît devant la lumiere. Je veux parler des Assemblées provinciales, des Etats provinciaux ;

quel rapport doit-il exiſter entr'eux & les Etats-Généraux? doivent-ils être ſéparés pour un temps, réunis dans un autre? D'accord ſur certaines loix, étrangers pour d'autres, les Etats-Provinciaux doivent-ils être ſéparés entr'eux pour la loi, réunis ſeulement pour le Gouvernement? O Nation éclairée! il ſeroit temps de vaincre l'hidre à trente-deux têtes qui te dévore. La loi ne devroit être qu'une, ainſi que l'adminiſtration. Ces diviſions & ſous-diviſions ne produiſent que le cahos. La réunion de tant de provinces produiroit le plus grand bien; mais je vois avec douleur qu'elle ne ſera pas encore effectuée; & que plus elle ſera retardée, plus de difficultés il en naîtra. Il eſt donc néceſſaire de rendre les Etats Provinciaux conſtitutionels, & ſemblables aux Etats-Généraux.

FIN.

636